



HAL
open science

Rome autour de l'an Mil : aspects du paysage urbain

Etienne Hubert

► **To cite this version:**

Etienne Hubert. Rome autour de l'an Mil : aspects du paysage urbain. Cahiers du CRATHMA (Centre de recherche sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge), 1987, Xè siècle. Recherches nouvelles, VI, pp.29-32. hal-02911748

HAL Id: hal-02911748

<https://hal.science/hal-02911748>

Submitted on 4 Aug 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ROME AUTOUR DE L'AN MIL : ASPECTS DU PAYSAGE URBAIN¹

L'espace romain, délimité par les murs d'Aurélien et ceux de la Cité Léonine, construits de 848 à 852 par le pape Léon IV, sur l'initiative de Lothaire, afin de protéger le Vatican des incursions sarrasines, s'étend sur 1 400 hectares environ². Au X^{ème} siècle, les murs de Naples suivent un périmètre de 4,5 km, à peine un de plus que ceux de la *Civitas Leoniana*; Gênes, qui comprend 22 ha au IX^{ème}, en compte 55 trois siècles plus tard; avec sa nouvelle enceinte longue de 4 300 m, Bologne élève au XII^{ème} sa superficie de 25 à 120 ha et Milan, à la même époque, couvre plus de 200 ha³. Cette disproportion explique le fait qu'à Rome, les limites de l'habitat se définissent moins nettement qu'ailleurs et que campagne et terrains vagues envahissent l'espace intra-muros. Des maisons isolées, des petits noyaux de peuplement s'élèvent ainsi au milieu des vignes, loin de la zone urbanisée, à proximité des aqueducs dont le bon fonctionnement est attesté: près de la Porte Majeure où l'aqueduc de Claude entrait dans la ville, l'abbé de Subiaco, important propriétaire foncier dans la région, concédait en 1006 une terre *ubi fuit domus et ad domum faciendum (sic)*, bordée de deux maisons, de l'aqueduc *ubi est aquimolum* et d'un *canale qui mittit aqua de forma*⁴; en 1029, Mateo, fils de Iohannes

de Lucia, louait une *domum cum vinea*, entourée de vignes et d'un aqueduc, sur l'Esquilin, près du monastère S. Bibiana⁵.

Le Tibre et l'espace urbanisé

Si les Romains n'ont pas totalement déserté les monts et se sont parfois regroupés dans des petits «villages» installés autour d'églises ou de monastères florissants⁶, la population s'est néanmoins concentrée en majorité dans la plaine du Champ de Mars et, sur l'autre rive, dans la Cité Léonine et le Transtévère, à proximité du Tibre dont le rôle dans la vie économique de la ville s'accroît à partir du X^{ème} siècle⁷. Plusieurs ports témoignent de l'importance du trafic fluvial. Les murs bordant la rive cistibérine étaient percés de *posterulae*, autant de points de décharge de marchandises, produits agricoles essentiellement, provenant du Latium: le monastère S. Trifone, dans le Champ de Mars, percevait les péages de trois d'entre elles⁸. Sur l'autre rive, près de la *schola* des Saxons, le *portus maior* est attesté dès 955⁹. Le port de *Ripa Romea*, face à celui de la Marmorata situé au pied de l'Aventin, est sans doute déjà en activité¹⁰. Des quartiers dynamiques naissent à leur voisinage. Des bateliers, unis en association dès le XI^{ème} siècle, y installent leurs entrepôts: Jean, *sandalarius* (de

1 Résumé d'une communication présentée au Centre de Recherches sur l'Antiquité Tardive et le Haut Moyen Age le 23 janvier 1984.

2 Sur les murs d'Aurélien, voir F. Coarelli, *Guida archeologica di Roma*, Rome, 1974, pp. 23-32. Pour les murs de la Cité Léonine et la décision de leur construction, voir le Capitulaire de Lothaire «*De expeditione contra Sarracenos faciendam*» d'octobre 846 dans les *Monumenta Germaniae Historica, Legum Sectio II, Capitularia Regum Francorum*, t. II, n° 203, pp. 65-68 et, en particulier, le cap. 8, p. 66; *Liber Pontificalis*, ed. L. Duchesne augmentée et corrigée par C. Vogel, 3 vol., Paris, 1955-1957, t. II, p. 115; pour une étude archéologique des pans de murs qui existent encore, voir S. Gibson-B. Ward-Perkins, «The surviving remains of the leonine wall», dans *Papers of the British School at Rome*, XLVII, 1979, pp. 30-57.

3 Pour Naples, cf. Y. Renouard, *Les villes d'Italie de la fin du X^{ème} siècle au début du XIV^{ème} siècle*, nouvelle ed. par Ph. Braunstein, 2 vol., Paris, 1969, t. I, p. 42; pour Gênes, E. Poleggi - P. Cevini, *Genova*, (coll. *Le città nella storia d'Italia*), Bari, 1981, p. 24 et p. 54; Bologne, G. Ricci, *Bologna* (dans la même collection), Bari, 1980, p. 39 et J. Heers, *Espaces publics, espaces privés dans la ville: le Liber terminorum de Bologne (1294)*, (*Cultures et civilisations médiévales*, III), p. 73; Milan, Y. Renouard, *op. cit.*, t. I, p. 150.

4 Cf. *Il Regesto Sublacense dell' undecimo secolo*, ed. L. Allodi - G. Levi, Rome, 1885, n° 104, pp. 149-151; pour d'autres actes concernant l'occupation de ce quartier, *ibid.*, n° 17, pp. 46-50 (11.VII.936), n° 27, pp. 67-68 (20.VIII.924), n° 121 et 122, pp. 169-172 (respectivement du 12.X.937 et du 15.III.952). De façon générale, sur l'implantation romaine de Subiaco, voir I. Lori Sanfilippo, «I possessi romani di Farfa, Montecassino e Subiaco — secoli IX-XII», dans *Archivio della Società Romana di Storia Patria*, CIII, 1980, pp. 26-38.

5 Cf. G. Ferri, «Le carte dell'Archivio Liberiano dal secolo X al XV», dans *Archivio... cit.*, XXVII, 1904, n° 5, pp. 181-183.

6 Sur le Celius, par exemple, autour du monastère S. Erasmo, dépendant de Subiaco depuis 938, au lieu-dit *Decennia*, cf. *Il Regesto Sublacense*, n° 90, p. 135 (20.VII.965), n° 114, p. 161 (15.II.978); vignes et jardins entourent ces maisons, *ibid.*, n° 59, p. 100 (6.III.978), n° 85, p. 129 (14.IV.1011).

7 Sur le Tibre et le trafic fluvial dans le Latium, voir P. Toubert, *Les Structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^{ème} siècle à la fin du XII^{ème} siècle*, (*Bibliothèque des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 221), 2 vol., Rome, 1973, t. I, pp. 631-640 et L. Moscati, *Alle origini del Comune Romano: economia, società, istituzioni*, (*Quaderni di Clio*, 1), Naples, 1980, pp. 168-173.

8 Cf. C. Corvisieri, «Delle Posterule tiberine tra la Porta Flaminia ed il Ponte Gianicolense», dans *Archivio... cit.*, I, 1878, pp. 79-171 et R. Hüls, «Sui primordi di S. Trifone a Roma», *ibid.*, XCIX, 1976, pp. 336-341.

9 Il est mentionné comme confin d'un moulin dont la propriété est confirmée au monastère S. Silvestro de Capite par Agapet II le 25 mars 955: V. Federici, «Regesto del monastero di S. Silvestro de Capite», dans *Archivio... cit.*, XXII, 1899, n° 3, p. 280.

10 Cf. U. Gnoli, *Topografia e toponomastica di Roma medioevale et moderna*, Rome, 1939, p. 267 et C. Cecchelli, dans le volume XXII de la *Storia di Roma, Topografia e Urbanistica di Roma*, Bologne, 1958, pp. 201-202.

sandala: barque à fond plat), achète en 1010 un local près de la *posterula a Pila*¹¹. Le froment débarqué était moulu sur place dans ces moulins flottants et amarrés à la rive qui se multiplient tout au long du X^{ème} et du XI^{ème} siècle aux abords des ports: les alentours du *portus maior* de la Cité Léonine en sont couverts¹²; en 1033, le monastère S.S. Cosma e Damiano in Mica Aurea, fondé dans la première moitié du siècle précédent, concède pour trois générations une partie du fleuve et de ses berges *ad aquimolum faciendum*¹³. Permettant de distribuer dans la ville les produits déchargés, des voies reliaient les *posterulae* aux grands axes: la *via publica que pergit in posterula a Pigna*, la *via iusta posterulam S. Agathe* permettaient toutes deux de rejoindre le tronçon urbain de la *Via Flaminia*¹⁴.

Les lotissements monastiques et l'extension de la surface habitée

Peu après l'an mil, en liaison avec ce nouvel essor économique dont nous n'avons fait qu'effleurer quelques aspects particuliers, certains monastères, dans le but d'assurer une meilleure rentabilité de leur patrimoine urbain, lotissent des terrains situés à la périphérie de l'espace habité ou dans des régions peu occupées jusqu'alors. Se forment ainsi des quartiers neufs, à l'urbanisme régulier, dont les habitants sont appelés *virii honesti*, petits artisans installés récemment à Rome. Parmi ces lotissements, un des plus représentatifs est celui effectué à proximité des églises S. Maria in Sinodochio et S. Maria in Via voisines de l'actuelle Fontaine de Trevi, par Armingarde, abbesse dans les années 1010-1040 du monastère S. Ciriaco in Via Lata, lui-même fondé au X^{ème} siècle. En 1019-1020, Ermingarde concéda une série de *terrae vacantes ad domum faciendam* dont la surface variait entre 100 et 150 m²; le locataire, tenu de construire sa maison à ses frais, devait également clore la parcelle dont une partie était réservée à la culture des arbres fruitiers: le cens annuel s'élevait en effet à 5 deniers et à la moitié des fruits récoltés. Au terme de 19 ans, la concession était renouvelable et, dans les années 1040, la location de maisons récemment construites témoigne du succès de

l'opération: en 1042 par exemple, Ermingarde loue à *Iohannes ortulanus* une *terra ubi... tua domui edificata abetis* (sic) située non loin de S. Maria in Via¹⁵. D'autres quartiers connaissent un essor semblable, dans le Champ de Mars notamment mais aussi dans le Transtévère ou au lieu-dit-Orrea, entre l'Aventin et le Tibre¹⁶.

De l'espace public à l'espace privé: le réseau de la voirie.

A l'exception des grandes places comme la *cortina S. Petri*, des grands axes qui sont ceux des processions pontificales: la *via maior* du Latran au Colisée, la *via sacra* qui traverse le Forum, la *via papalis* ou la *via Lata* ou la *via recta*, deux itinéraires à travers le Champ de Mars qui permettent de gagner le *porticus S. Petri* et la Basilique St.Pierre, les rues principales sont habituellement désignées de l'expression *via publica*. Cependant, lorsqu'il délimite les confins d'une parcelle située dans un quartier peu habité, le notaire prend la peine d'indiquer le point d'aboutissement des voies: en 965, une maison sur le Celius est bordée de deux *viae publicae, unam que ducit at portam Metrobi et aliam que ducit a Lateranensis Sacri Palatii* (sic)¹⁷; une autre, récemment construite en 1032, donne sur une *via qui pergit a Columna Traiana*¹⁸. Les rues sont *carrariae* ou bien *padestres*, mais ces indications sont plus rares¹⁹. En effet, plus que la direction ou le degré de viabilité, c'est le régime juridique du réseau qui retient le notaire. L'espace apparaît alors divisé en cellules privées ou semi-privées et la trame des *viae publicae* complétée par un tissu de

15 Cf. L. M. Hartmann - M. Merore, *Ecclesiae S. Mariae in Via Lata Tabularium*, 3 vol., Vienne, 1895-1913, t. I, n° 41 à 44, pp. 51-55 (de juin 1019 à janvier 1020) et n° 74, p. 97 (décembre 1042). Pour une étude sur des lotissements monastiques au XIII^{ème} siècle, voir M. Fanti, «Le lottizzazioni monastiche e lo sviluppo urbano di Bologna nel Duecento. Spunti per una ricerca», dans *Atti e memorie della Deputazione di Storia Patria per le Provincie di Romagna*, n. s., XXVII, 1976, pp. 121-143.

16 Pour le Transtévère, voir P. Fedele, *op. cit.*, n° 30, pp. 47-49 (1026 ou 1027) et n° 34, pp. 56-58 (juin 1029); pour le lotissement au lieu-dit Orrea, G.B. Mittarelli - D. A. Costadoni, *Annales Camaldulenses ordinis S. Benedicti*, 9 vol., Venise, 1755-1773, t. I, Appendice, documents n° 120 à 122, col. 271-275, tous trois de 1025.

17 *Il Regesto Sublacense*, n° 90, p. 135. Pour les itinéraires empruntés par les processions pontificales et décrits au XII^{ème} par le chanoine Benoît ou le camérier Cencius, voir les textes commodément rassemblés par R. Valentini et G. Zucchetti, *Codice topografico della città di Roma, (Fonti per la Storia d'Italia)*, 90), t. III, Rome, 1946, pp. 210-229.

18 Cf. L. M. Hartmann - F. Merore, *op. cit.*, t. II, n° 60 b, p. 58.

19 Voir cependant P. Fedele, «Tabularium S. Mariae Novae ab an. 982 ad an. 1200», dans *Archivio...*, cit., XXIII, 1900, n° 3, pp. 187-190 (24.VI.1011).

11 Voir E. Carusi, *Cartario di S. Maria in Campo Marzio (986-1199)*, (*Miscellanea della Società Romana di Storia Patria*, n° 17), Rome, 1948, n° 3, pp. 8-10).

12 Voir le document cité à la note 9.

13 Cf. P. Fedele, «Carte del monastero dei SS. Cosma e Damiano in Mica Aurea», dans *Archivio...*, cit., XXII, 1899, n° 38, pp. 64-67.

14 Se reporter au document cité note 9.

rues, ruelles ou cours *communes, vicinales* dont l'usage et, sans doute, l'entretien appartiennent aux habitants desservis par ce réseau secondaire. Un exemple seulement : en 1027, on sort d'une maison proche de la Place Navone *per via (sic) in commune usque in via publica*²⁰.

L'espace privé : la parcelle et la maison

Extrêmement lâche autour de l'an mil, même dans les quartiers les plus habités, le tissu urbain se caractérise par la juxtaposition d'aires non bâties, terrains vagues, jardins ou vignes, et de constructions. A l'intérieur de la parcelle également, la maison est loin d'occuper tout l'espace. Un portique ou une petite cour, au milieu de laquelle se trouve parfois un puits, introduit un intermédiaire entre la rue et l'espace privé de la maison ; à l'arrière et sur les côtés, potagers et vergers la séparent des habitations voisines. La rue bordée de demeures jointives ne se rencontre pas dans le paysage urbain de Rome à la fin du X^e siècle. Le 7 mars 982, Léon, prêtre de l'église SS. Cosma e Damiano in Via Sacra loue de S. Maria Nova une maison près du Colisée ; l'acte précise *cum corticella sua et pergula... ante se, cum hortuo suo post se in qua sunt arbores olivarum seu ceteras arbores pomarum*²¹.

La maison, enfin, se distingue selon la présence ou non d'un étage. La plus modeste, la *domus terrinea*, a son toit recouvert de bardeaux ou même de roseaux. Demeure aristocratique, la *domus solarata* apparaît à Rome dès la première moitié du X^e siècle, plus tôt que dans les *castra* ou les villes du Latium ; on y habite à l'étage auquel on accède par un escalier extérieur souvent de marbre tandis que le rez-de-chaussée sert d'étable ou d'écurie, plus tard d'atelier ou de boutique ; plus luxueuse, elle l'est également par ses matériaux de construction et son toit est généralement recouvert de tuiles : une maison sur le Celius, au lieu-dit Decennia, est ainsi décrite en 965, *domus integra tigulicia solarata ... cum curte ante se in qua est pergula atque puteum et scala marmorea*²². A partir de la deuxième moitié du XI^e siècle, la *domus solarata* ne fut plus le privilège des familles patriciennes ou des membres du clergé : artisans et marchands, enrichis par l'essor économique que

connaît la ville, commencent alors à en acquérir ou à en louer.

Quant à l'intérieur de la maison, nos sources sont d'une discrétion remarquable ; nombre, disposition et fonction des pièces ne sont jamais mentionnés alors que les notaires décrivent avec un luxe relatif son aspect extérieur : signe, sans aucun doute, du caractère rudimentaire de la maison romaine des X-XI^e siècles qui ne devait compter qu'une ou deux pièces par étage.

L'habitat dans les ruines

La physionomie particulière du paysage romain tient évidemment au nombre et à la célébrité de ses monuments antiques. Si l'intérêt pour l'antiquité est manifeste dans certains milieux, notamment parmi les membres de la Curie pontificale, et donne naissance au genre littéraire des *Mirabilia Urbis Romae*²³, pour la majorité des Romains, les ruines représentent avant tout des lieux d'habitation potentiels et des carrières d'exploitation commode. Le Colisée est habité²⁴, le Septizonium est fortifié²⁵... Chaque parcelle, ou presque, contient une colonne ou un mur vieux de plusieurs siècles. Un exemple parmi tant d'autres : en 1013, l'abbé de Farfa achète une maison près des Thermes Alexandrins, non loin de la Place Navone ; elle est, dit l'acte de vente, *in ruinis posita ... cum parietinis antiquis sicuti a priscis temporibus clausura fuit* ; une pièce des Thermes a été transformée en fenil, *cum terme post se quod nun fenile dicitur*, parmi ses voisins, un chauffournier, le *calcararius Guido*...²⁶.

*

* *

20 Cf. L. Schiaparelli, « Le carte antiche dell'archivio capitulare di S. Pietro in Vaticano », dans *Archivio...*, cit., XXIV, 1901, n° 9, pp. 453-455.

21 Cf. P. Fedele, « Tabularium S. Mariae Novae... », cit., n° 1, pp. 182-184.

22 *Il Regesto Sublacense*, n° 90, p. 135. Sur la morphologie de la maison dans le Latium des X-XII^e siècles, voir P. Toubert, *op. cit.*, t. I, pp. 334-336 et 660-664.

23 Sur les *Mirabilia*, se reporter à l'édition de R. Valentini - G. Zucchetti, *op. cit.*, pp. 3-65 ; voir également L. Duchesne, « L'auteur des *Mirabilia* », dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XXIV, 1904, pp. 479-489.

24 P. Fedele, « Tabularium S. Mariae Novae... », cit., n° 10, p. 204 (15.XI.1038).

25 Cf. *Annales Camaldulenses...*, t. I, Appendice, n° 41, col. 96-98 (22.VII. 975).

26 I. Giorgi - U. Balzani, *Il Resgosto di Farfa compilato da Gregorio di Catino*, 5 vol., Rome, 1879-1913, t. IV, n° 667, p. 68. Sur la présence romaine de Farfa, voir I. Lori Sanfilippo, art. cit., pp. 14-21 et M. G. Fiore Cavaliere, « Le terme alessandrine nei secoli X e XI. I Crescenzi e le *Cella Farfae* », dans *Rivista dell'Istituto nazionale d'archeologia et storia dell'arte*, s. III, I, 1978, pp. 119-145.

Autour de l'an mil, Rome, dont on estime habituellement la population à environ 20 000 habitants²⁷, connaît un essor encore timide mais indéniable qui a été trop souvent négligé : certes, le tissu urbain demeure très lâche, mais il se resserre peu à peu et les terrains

vagués cèdent lentement la place à de nouvelles habitations. La fondation de nouvelles églises, environ 70 aux X-XI^{ème} siècles, est un autre signe de ce renouveau²⁸.

Étienne HUBERT

27 Voir par exemple R. Krautheimer, *Rome, profile of a city 312-1308*, Princeton, 1980, pp. 231-232. Les estimations avancées, il faut le préciser, ne reposent sur aucune base sérieuse. Les limites extrêmement floues de l'espace habité, le caractère incomplet du tissu urbain interdisent un quelconque calcul de densité ; cela dit, l'augmentation de la population semble bien réelle à partir de la deuxième moitié ou de la fin du X^{ème}.

28 Sur les églises et la topographie religieuse, voir notamment Ch. Huelsen, *Le chiese di Roma nel medioevo. Cataloghi ed appunti*, Florence, 1927 ; sur le nombre d'églises construites du X^{ème} au XII^{ème}, cf. P. Jounel, *Le culte des saints dans les basiliques du Latran et du Vatican au douzième siècle*, (Collection de l'École Française de Rome, 26) pp. 106-108.